



© CLAIRE BERNOLE

Chantal Dagnaud, directrice associée de Institutions & Stratégies.

GRÂCE À LA MUTUALISATION DE NOS COMPÉTENCES, LE CLIENT A TOUT À GAGNER EN TERMES D'EFFICACITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ.

COMMENT ACCOMPAGNER LES PME ?

D'après Chantal Dagnaud, experte en pilotage des aides publiques, les PME ne peuvent pas envisager le recours à des aides européennes sans l'avis préalable de leur expert-comptable.

CHANTAL DAGNAUD a fondé en 2011 Institutions & Stratégies, cabinet spécialisé en ingénierie de financements publics, européens et internationaux. Son savoir-faire est de faciliter l'obtention, pour les PME, de subventions dans le cadre d'appel à projets. « Bien que la Commission européenne ait décidé d'en simplifier la démarche d'ici 2020, le recours à des aides publiques suppose une bonne connaissance des critères d'éligibilité et des compétences techniques, explique Chantal Dagnaud. Une fois le projet identifié, il faut compter six à neuf mois pour monter un dossier. Les subventions euro-

péennes peuvent être des effets de levier pour une entreprise mais à condition qu'elle soit solide financièrement ; que ses fonds propres soient en adéquation avec l'ambition de son projet de développement et qu'elle accepte de collaborer avec des partenaires européens. Dans 90 % des cas, il y aura un consortium à prévoir avec deux, voire trois, autres entreprises de l'UE. Il convient de souligner que ces subventions sont destinées à servir un projet mais en aucun cas à combler un manque de trésorerie. Et c'est là que l'expert-comptable a un rôle clé à jouer en tant que conseil. Eux seuls peuvent garantir, en amont, l'éligibilité financière du dossier. Grâce à la mutualisation de nos compétences, notre client a tout à gagner en efficacité et en compétitivité. » ♦